

Le principe de base mérite considération puisqu'il y a une foule d'initiatives qu'un pays comme le Canada devrait prendre dans l'intérêt de la coopération internationale. Nous en avons déjà prises d'excellentes et parmi les plus importantes il y a sans doute la reconnaissance de la Chine continentale de même que les répercussions de cette décision aux Nations Unies et aux États-Unis d'Amérique. Il y en a d'autres que nous avons très négligées. Mentionnons, par exemple, nos efforts récents pour le maintien de la paix et notre travail humanitaire lors de la guerre civile au Nigéria et notre attitude envers des questions ayant trait au développement du Tiers Monde. Tout en ayant fait de très beaux discours à ce propos, rien ne prouve guère que nous soyons prêts à prendre un tel développement au sérieux.

Chose certaine, nous devons répondre à l'appel de la coopération internationale en fonction des ressources dont nous disposons, tant sur les plans matériel qu'intellectuel. Il est naïf de penser que nous pouvons seulement le faire en tenant compte de nos propres intérêts car ceux-ci peuvent se définir de bien des manières. A mon avis, les Canadiens se sont vivement intéressés et continuent à vivement s'intéresser aux événements internationaux. Encore hier soir, en écoutant les nouvelles nationales, j'ai été intrigué de constater qu'à notre réseau on a commencé par parler de six ou huit faits survenus à l'étranger avant de donner les nouvelles canadiennes. C'est dire que les Canadiens manifestent un intérêt très réel et un sens de responsabilité à l'endroit de ce qui se produit à l'étranger. Point n'est besoin de dresser la liste de ceux qui ont donné de leur temps et de leurs talents à une foule d'organismes internationaux. Nous le faisons non seulement par souci humanitaire mais parce que nous nous rendons compte que nous ne vivons pas une sorte d'existence isolée. C'est Barbara Ward ou peut-être Buckminster Fuller qui a dit que nous sommes vraiment ensemble dans notre fragile vaisseau spatial, la terre, et ce qui se produit aux antipodes aura l'effet d'un défi dans notre pays.

La motion à l'étude a pour objet d'établir que nous croyons que la collaboration internationale n'est pas une sorte d'objectif abstrait, mais un véritable instrument de solution des problèmes réels auxquels notre collectivité internationale fait face. Par cette motion nous disons que le Canada veut, officiellement, proposer un mécanisme d'étude et de solution internationales des problèmes qui touchent tous les citoyens du monde. Il ne convient pas vraiment aux collectivités nationales ou aux pays du monde de mettre au point, indépendamment les uns des autres, des solutions aux problèmes internationaux, pour ensuite espérer une sorte de miracle, soit que ces solutions indépendantes se fondent en une seule solution commune du problème.

Nous avons déjà constaté combien il est difficile de se former une opinion lorsqu'on aborde isolément les grandes questions internationales. Lorsqu'un problème est de nature générale, comme l'est celui de la pollution parmi les pays évolués, il faut mettre au point des priorités communes et des méthodes critiques. D'ici un mois ou deux, la première conférence mondiale sur l'environnement aura lieu à Stockholm, mais une conférence qui offre des cadres plutôt officiels où des mémoires sont présentés ne parviendra pas à régler plus facilement les problèmes qui surgissent rapidement dans le domaine de l'environnement, à moins que nous n'établissions des cadres permanents où ces questions pourront être envisagées et résolues et où des positions pourront être établies

permettant ainsi aux organismes compétents de l'État de les examiner de façon approfondie. Je crois que des priorités communes et des méthodes critiques doivent être établies. Des renseignements communs doivent être disponibles et des ressources communes doivent être engagées dans la lutte. Les solutions nationales et limitées seront uniquement cela; elles n'auront qu'une portée et une efficacité limitées. Il est évident que les solutions limitées ne sont plus acceptables ou même possibles du point de vue politique ou économique ou même en ce qui concerne l'environnement. Nous devons élaborer de nouvelles méthodes et créer de nouvelles occasions de résoudre ces problèmes.

Il y a quelques jours, M. John E. Rocketts qui a dirigé la commission internationale de la Fédération canadienne des foyers et des écoles, des parents et instituteurs, après avoir appris que la motion était inscrite au *Feuilleton*, écrivait la lettre suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp);

Quand on sait que notre fédération prône depuis 1965 la création d'une université internationale, de préférence mais non nécessairement au Canada...

Il poursuit en faisant l'éloge de la motion que j'ai proposée:

En vous reportant à nos échanges de vues avec votre ministère au cours des dernières années, vous verrez que notre fédération appuie chaleureusement cette motion et espère que le gouvernement y donnera suite.

La proposition, que U Thant a formulée en 1969 et qui vise à la création d'une université internationale, revient cet automne pour la troisième fois devant l'Assemblée générale—et peut-être pour un vote décisif. Le but de l'université des Nations Unies serait de collaborer avec les universités de tous les pays pour établir une liaison entre les professeurs et coordonner les travaux de recherche dans un esprit non politique, afin de trouver des solutions aux problèmes internationaux.

• (1710)

On a invité tous les États membres de l'ONU ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire à exprimer leurs vues sur cette idée. D'après nos plus récentes informations, la plupart des pays nouvellement promus à l'indépendance ont manifesté leur ferme approbation, mais le Japon est le seul pays industrialisé à l'avoir fait.

Les périls qui menacent le monde,—découlant de la pollution, du mauvais usage des ressources naturelles, des armes de destruction massive,—n'ont jamais été aussi évidents. La Fédération exhorte encore une fois le gouvernement à donner son plein appui à la création projetée de l'Université des Nations Unies.

De la dernière lettre de M. Rickett, il ressort clairement, je pense, que la question fera l'objet d'un vote crucial et décisif plus tard cette année. Bien sûr je veux parler du vote relatif à l'Université des Nations Unies. Il est triste, tragique même, que le gouvernement n'ait pas encore fait connaître sa position sur la proposition dont les Nations Unies sont saisies depuis trois ans. Bien que les représentants de l'ONU, avec qui j'ai eu des entretiens, accueilleraient avec enthousiasme l'appui de notre pays à l'endroit de ce concept, cela ne veut pas dire que nous devrions inévitablement nous mêler de la question de l'emplacement de l'Université des Nations Unies.

Bien entendu, dans ma motion, j'exprime l'espoir que le Canada offrira l'emplacement d'un tel centre. Je suis en faveur de ce dessein, non seulement parce que je suis Canadien, et dans ce sens, on dira peut-être que je prêche pour ma paroisse, mais aussi pour un autre motif. Comme j'ai beaucoup voyagé à l'étranger, je me suis rendu compte que les étrangers sont réceptifs à l'idée que le Canada joue le rôle de pays hôte dans une expérience aussi importante que celle-là. Cette expérience revêt beau-